

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1455

28 juillet 2009

SOMMAIRE

Advent Clinic (Luxembourg) S.à r.l.	69827	Manulife Hungary Holdings Limited Liability Company - Luxembourg Branch	69822
Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency	69794	M.F.L. S.A.	69825
Anvil Properties S.à r.l.	69819	Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A.	69824
BDC Broadband Data Communication S.A.	69796	Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A.	69823
Biemme Invest S.A.	69826	Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.	69824
Brovedani International S.A.	69801	Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.	69825
Bunbury S.A.	69827	Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l.	69808
Calmar Real Estate S.A.	69822	NPB Sicav	69794
Carrier Refrigeration ECR Holding Luxembourg	69840	Ocean Beach Investment S.A.	69824
Cifi International SA	69822	Okley Investment S.A.	69825
Colony HR Holding (Lux) S.à r.l.	69806	Padus S.A.	69824
Coshoola	69818	Palais de l'Enfant S.à r.l.	69806
Damia Holding S.A.	69795	Palais de l'Enfant S.à r.l.	69808
Durama Lux S.à r.l.	69801	Piperno International S.A.	69824
Ecoculture S.e.c.s.	69802	Princes & Princesses S.à r.l.	69808
Etimine S.A.	69804	Sapient Operations Luxembourg S. à r.l.	69804
European Collective Integral Luxembourg S.A.	69840	Sicclair S.A.	69823
Fincompas S.A.	69795	Simtek Investments S.A.	69823
Finogest Finance S.A.	69826	Sledge Investment S.A.	69823
Finremo S.à r.l.	69826	SOF-VII European Hotel Holdings III, S.à r.l.	69800
FRS Hotel Group (Lux)	69806	Sudgaz S.A.	69805
Giflo SA	69826	Tacomi Finance S.A.	69821
ILP Acquisitions S.à r.l.	69826	TELL S.A.	69823
Insight Holdings S.à r.l.	69802	VCL No. 10 S.A.	69794
ITT S.A.	69825	Waternity S.A.	69822
Licuro Luxembourg S.à r.l.	69836	Zucchetti International S.A.	69822
Luxconnect S.A.	69798		
MagnoliaBird Invest SA	69825		
Mangrove II S.C.A. SICAR	69796		

VCL No. 10 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.377.

—
*Extrait de la décision prise par l'Assemblée Générale
Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 2 juin 2009*

Il a été décidé de prolonger le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., domiciliée à 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Luxembourg, et enregistrée sous le numéro B 65.477 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprise de la société avec effet immédiat, et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2010, statuant sur les comptes annuels de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085717/18.

(090102345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

NPB Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.788.

—
*Auszug aus dem Protokoll
der Ordentlichen Generalversammlung der NPB SICAV*

Die Außerordentliche Generalversammlung der NPB SICAV vom 29. Juni 2009 hat folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Aktionäre beschließen einstimmig KPMG Audit S. à r. l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg zum 1. Mai 2009 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

2. Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 wird Herr Michael Marx als Mitglied des Verwaltungsrates gewählt. Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen. Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Herrn Fredy Schwab, Vorsitzender

Herrn Michael Marx, stellv. Vorsitzender

Herrn Romano Babini, Mitglied

Alle Herren mit Geschäftsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Luxemburg, den 29. Juni 2009.

Für NPB SICAV

DZ BANK International S.A.

V. Augsdorfer / U. Juchem

Référence de publication: 2009085720/23.

(090102349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

W. S. A. s. à r.l., Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange,

R.C.S. Luxembourg B 16.461.

—
*Extrait du Procès-verbal de la Réunion
de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2009*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Robert DOCKENDORF, né le 20/07/1949 à Esch-sur-Alzette et demeurant 8, rue des Champs, L-4981 Reckange-sur-Mess. Monsieur Gilles FEIDER, né le 30/06/1965 à Luxembourg et demeurant 1, rue Jean-Pierre Thoma, L-2627 Luxembourg, est appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Robert DOCKENDORF, dont il achèvera le mandat. Ainsi son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée statutaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2009085721/18.

(090101956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Damia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.476.

—
RECTIFICATIF

En remplacement de la publication de la réquisition enregistrée le 19/09/2007,
référence: LSO-CI06399 et déposée le 01/10/07 (No L070131721.05)

*Extrait du procès-verbal
de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 03/09/2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 septembre 2007, que l'Assemblée a pris, entres autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

Monsieur Davide MURARI, employé privé au 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, employé privé au 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

Administrateur;

Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé au 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré au nouvel Administrateur, à l'instar des trois Administrateurs actuellement en fonction, prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010. Au vu de ce qui précède, l'Assemblée constate, qu'à compter de ce jour, le nombre de membres du Conseil d'Administration de la société passe de 3 Administrateurs à 4 Administrateurs.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renommer, pour un terme de -1- (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAMIA HOLDING S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009085753/38.

(090101916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Fincompas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.401.

—
*Extrait du procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2009*

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Vincent Thill de sa fonction d'Administrateur de la société.

En remplacement de Monsieur Vincent Thill, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, né le 23 octobre 1983 à Crema (Italie), demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FINCOMPAS S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009085756/22.

(090101918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

BDC Broadband Data Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.057.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 mai 2009*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas renommer Alter Audit Sàrl, et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008:

commissaire aux comptes:

I.C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Stefano De Meo / Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2009085762/18.

(090101920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.798.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Appears:

Yannick Deschamps, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE II MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 104.699, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, in his capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE II S.C.A SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 104.798 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on November 25, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 59 dated January 21, 2005 and modified by Extraordinary General Meetings by deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on September 26, 2005, on April 25, 2006 on June 30, 2006, on December 15, 2006, on January 12, 2007, on May 16, 2007, on June 6, 2007, on December 19, 2007, on April 21, 2008, on June 26, 2008 and September 2, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1161 dated November 7, 2005, number 948 dated May 12, 2006, number 1903 dated October 10, 2006, number 741 dated April 28, 2007, number 844 dated May 10, 2007, number 1506 dated July 20, 2007, number 1757 dated August 20, 2007, number 459 dated February 22, 2008, number 1359 dated June 3, 2008, number 2005 dated August 19, 2008 and number 2360 dated September 26, 2008. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on October 23, 2008, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2790 dated November 19, 2008.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. The issued capital of the MANGROVE II S.C.A., SICAR prenamed amounts now to TWO HUNDRED TWENTY TWO THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 222.400.-) represented by ONE (1) fully paid Manager's Share, with

a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20.000.-), NINETY ONE THOUSAND TWO HUNDRED (91.200) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share and TEN THOUSAND (10.000) Participating Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share.

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED EIGHTY THOUSAND EURO (EUR 280.000.-) represented by ONE Manager's Share held by the Manager with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20.000.-), ONE HUNDRED TWENTY THOUSAND (120.000) Ordinary Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each and TEN THOUSAND (10.000) Participating Shares, with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated May 6, 2009 to increase the issued capital of the Company by NINE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 9.600.-) to raise it from the present amount of TWO HUNDRED TWENTY TWO THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 222.400.-) to TWO HUNDRED THIRTY TWO THOUSAND EURO (EUR 232.000.-) through the issuance of FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED (4.800) new Ordinary Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of FOUR MILLION SEVEN HUNDRED AND NINETY THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 4,790,400.-).

The FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED (4.800) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE II S.C.A., SICAR prenamed, so that the amount of FOUR MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (EUR 4.800.000.-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increase having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

"(b) the issued capital of the Corporation is set at TWO HUNDRED THIRTY TWO THOUSAND EURO (EUR 232.000.-) represented by ONE (1) fully paid Manager Share with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20.000.-), NINETY SIX THOUSAND (96.000) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share and by TEN THOUSAND (10.000) fully paid Participating Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Yannick Deschamps, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, MANGROVE II MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 104.699 une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE II S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 104.798 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 25 Novembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 59 du 21 Janvier 2005 et dont les statuts ont été modifiés par Assemblées Générales Extraordinaires par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 Septembre 2005, du 25 avril 2006, du 30 juin 2006, du 15 décembre 2006, du 12 janvier 2007, du 16 mai 2007, du 6 juin 2007, du 19 décembre 2007 et du 21 avril 2008, du 26 juin 2008 et du 2 septembre 2008, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1161 du 7 Novembre 2005, numéro 948 du 12 mai 2006 et numéro 1903 du 10 octobre 2006, numéro 741 du 28 avril 2007, numéro 844 du 10 mai 2007, numéro 1506 du 20 juillet 2007, numéro 1757 du 20 août 2007, numéro 459 du 22 février 2008, numéro 1359 du 3 juin 2008, numéro 2005 du 19 août 2008 et numéro 2360 du 26 septembre 2008. Les statuts ont été

modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 23 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2790 du 19 novembre 2008.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital social de la Société MANGROVE II S.C.A. SICAR prédésignée, s'élève actuellement à DEUX CENT VINGT DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 222.400.-) représenté par une (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de VINGT MILLE EURO (EUR 20.000.-), par QUATRE VINGT ONZE MILLE DEUX CENTS (91.200) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EURO chacune (EUR 2.-) et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation d'une valeur de DEUX EURO (EUR 2.-) chacune.

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EURO (EUR 280.000.-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de VINGT MILLE EURO (EUR 20.000.-), par CENT VINGT MILLE (120.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de DEUX EURO (EUR 2.-) chacune et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolution du 6 mai 2009, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 9.600.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT VINGT DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 222.400.-) à DEUX CENT TRENTE DEUX MILLE EUROS (EUR 232.000.-) par la création de QUATRE MILLE HUIT CENTS (4.800) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission globale de QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENTS EURO (EUR 4.790.400.-).

Les QUATRE MILLE HUIT CENTS (4.800) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE II S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de QUATRE MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 4.800.000.-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"(b) Le capital émis de la Société est fixé à DEUX CENT TRENTE DEUX MILLE EUROS (EUR 232.000.-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000.-), QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE (96.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EURO (EUR 2.-) chacune et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EURO (EUR 2.-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000,-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2009. Relation: LAC/2009/25921. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009087746/133.

(090104667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Luxconnect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Luxembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 120.379.

L'an deux mille neuf,

Le deux juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXCONNECT S.A.", avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Léonie GRETHEN, de résidence à Rambrouch, en date du 10 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2035 du 30 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 120.379.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thomas ENGEL, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Tom ELVINGER, conseil économique, demeurant à Rodenhof (Bridel).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edouard WANGEN, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par lettre recommandée contenant l'ordre du jour, datée du 22 mai 2009,

Que copie de la lettre et du récépissé de la poste resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société.
2. Suppression de la valeur nominale des cinq cents (500) actions existantes.
3. Augmentation du capital social à concurrence de vingt-neuf millions cinq cent mille euros (EUR 29.500.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00) sans création et émission de nouvelles actions, par conversion de créance d'actionnaire.
4. Fixation de la nouvelle valeur nominale des actions.
5. Suppression du capital autorisé et introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de cent deux millions d'euros (EUR 102.000.000,00).
6. Modification subséquente de l'article cinq des statuts.
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L- 3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell, et de modifier en conséquence l'alinéa premier de l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Bettembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer momentanément la valeur nominale des cinq cents (500) actions existantes.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de vingt-neuf millions cinq cent mille euros (EUR 29.500.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00) sans création et émission de nouvelles actions.

L'augmentation de capital a été libérée par conversion en capital d'une créance d'actionnaire à concurrence de vingt-neuf millions cinq cent mille euros (EUR 29.500.000,00).

Le seul autre actionnaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 15 mai 2009, dressé par un réviseur indépendant, à savoir Monsieur Tom PFEIFFER, réviseur d'entreprises, demeurant à L- 2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport de vérification, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions existantes à soixante mille euros (EUR 60.000,00) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé tel que décrit à l'alinéa deux et suivants de l'article cinq des statuts.

L'assemblée générale décide d'introduire un nouveau capital autorisé à concurrence de cent deux millions d'euros (EUR 102.000.000,00), pour porter le capital social de son montant actuel de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00) à cent trente-deux millions d'euros (EUR 132.000.000,00), le cas échéant par l'émission de mille sept cents (1.700) actions de soixante mille euros (EUR 60.000,00) chacune.

Sixième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de soixante mille euros (EUR 60.000,00) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de la présente, autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à cent trente-deux millions d'euros (EUR 132.000.000,00) par l'émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu d'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à limiter ou supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel des actionnaires existants, enfin arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes, à faire constater en la forme requise la réalisation de l'augmentation de capital et enfin à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisées et dûment constatées, le tout conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. L'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: T. Engel, T. Elvinger, E Wangen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2009. Relation LAC / 2009 / 22617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009087686/227/108.

(090104830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

SOF-VII European Hotel Holdings III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.044.

1/ En date du 8 juillet 2009, suite à la dissolution de l'associé SOF-VII European Hotel UK II, LP, avec siège social au 38, Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Royaume Uni, le Général Partner a distribué la totalité des 278 Actions aupa-

ravant détenues par SOF-VII European Hotel UK II, LP, précité, à SOF-VII European Hotel II Lux, S.à r.l avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- SOF-VII European Hotel II Lux, S.à r.l., précité, détient 278 Actions;
- Starwood Global Opportunity Fund VII-B, L.P., avec siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Etats-Unis, détient 103 Actions;
- Starwood International Opportunity Fund VII-E, L.P., avec siège social au 38, Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Royaume Uni, détient 119 Actions.

2/ En date du 9 juillet, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Starwood Global Opportunity Fund VII-B, L.P., précité, a cédé la totalité de ses 103 Actions à SOF-VII Asian Hotel Holdings II, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.
- l'associé Starwood International Opportunity Fund VII-E, L.P., précité, a cédé la totalité de ses 119 Actions à SOF-VII Asian Hotel Holdings II, S.à r.l., précité, qui les acquiert.
- l'associé SOF-VII European Hotel II Lux, S.à r.l., précité, a cédé la totalité de ses 278 Actions à SOF-VII Asian Hotel Holdings II, S.à r.l., précité, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique est le suivant:

- SOF-VII Asian Hotel Holdings II, S.à r.l., précité, détient 500 Actions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Référence de publication: 2009087842/29.

(090105103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Brovedani International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 73.057.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 mai 2009

Résolution unique:

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes. Les mandats sont prolongés pour une durée de deux ans. L'Assemblée prend note le changement du nom de Mme Nerina Mariani-Cucchiaro en Mme Nerina Cucchiaro.

L'Assemblée décide de ratifier la reconduction des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes et ratifie tous les actes posés et signés par les Administrateurs depuis le 2 mai 2007.

Conseil d'Administration:

- M. Benito Zollia, Entrepreneur, demeurant en Italie;
- M. Sergio Barel, Ingénieur, demeurant en Italie;
- M. Serge Thill, Consultant, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, Employé, demeurant à Luxembourg;
- M. Mario Iacopini, Employé Privé, demeurant à Luxembourg;
- Mme Nerina Cucchiaro, Employée Privée, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT Révision, 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Alessandro Jelmoni / Nerina Cucchiaro.

Référence de publication: 2009087844/25.

(090105188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Durama Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.002.

In der Hauptversammlung der Durama Lux S.à r.l. am 08. Juli 2009 wurde

Deloitte S.A.

RCS Luxembourg B 67895

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg,
für das Geschäftsjahr 2008 zum Abschlussprüfer bestimmt.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087845/15.
(090105296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Insight Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.657.

Par résolutions signées en date du 26 juin 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de George McCulloch, avec adresse au 680, Fifth Avenue, NY 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet rétroactif au 8 avril 2008;
- Nomination de Mark Lessing, avec adresse au 680, Fifth Avenue, NY 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet rétroactif au 8 avril 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Référence de publication: 2009087839/15.
(090105018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Ecoculture S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,
R.C.S. Luxembourg B 147.015.

—
STATUTEN

Art. 1. Firma, Sitz.

1. Die Gesellschaft führt die Firma ECO CULTURE S.e.c.s.
2. Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
3. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

1. Gegenstand des Unternehmens ist die Vorbereitung und Durchführung von Veranstaltungen aller Art, von wissenschaftlichen und allgemein bildenden Kongressen sowie von künstlerischen Veranstaltungen.
2. Die Gesellschaft kann sich an anderen Unternehmen, die einen gleichen oder ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, beteiligen, mit ihnen Kooperations- und ähnliche Verträge auf Zeit oder auf Dauer abschließen.

Art. 3. Gesellschafter, Einlagen.

1. Persönlich haftender Gesellschafter ist die Ecotropic S. A. Sie ist allein zur Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berufen. Sie erbringt keine Einlage; ihre gesellschaftsrechtliche Leistung besteht ausschließlich in der Übernahme der persönlichen Haftung und in der Ausübung der Geschäftsführung.
2. Kommanditist ist Herr Miha Pogacnik mit einer Kommanditeinlage von 1.000,- €. Diese Einlage ist auf das noch einzurichtende Konto der Gesellschaft einzuzahlen, sobald die Geschäftsführung der persönlich haftenden Gesellschafterin ihn dazu auffordert. Auf Beschluss der Gesellschafterversammlung kann das Kommanditkapital bis auf einen Betrag von 10.000,- € erhöht werden. Die Einlage ist auf einem Festkapitalkonto zu verbuchen; sie wird durch Verluste nicht vermindert und durch stehengelassene Gewinne nicht erhöht.

Art. 4. Geschäftsführung und Vertretung.

1. Die Geschäfte der Gesellschaft werden durch die persönlich haftende Gesellschafterin geführt, die durch ihre Geschäftsführer vertreten wird.
2. Die geschäftsführende Gesellschafterin bedarf zur Vornahme aller Rechtsgeschäfte, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb hinausgehen, der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung.

Art. 5. Gesellschafterversammlungen.

1. Eine ordentliche Gesellschafterversammlung findet unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften über die Personengesellschaften einmal jährlich statt.

2. Außerordentliche Gesellschafterversammlungen finden immer dann statt, wenn dies erforderlich ist. Sie können auch von dem oder den Kommanditisten einberufen werden, falls Meinungsverschiedenheiten über die Handlungen der persönlich haftenden Gesellschafterin bestehen.

3. Die Einladung zur außerordentlichen Gesellschafterversammlung erfolgt schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch. Die Frist zwischen dem Tag der Einberufung und der Versammlung muss mindestens 14 Tage betragen, sofern die Gesellschafter sich nicht auf eine kürzere Frist oder eine andere Form verständigen.

4. Eine Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Stellt sich heraus, dass eine Gesellschafterversammlung nicht beschlussfähig ist, dann kann eine weitere Gesellschafterversammlung mit den Stimmen der anwesenden Gesellschafter mit einer Frist von einer Woche einberufen werden, die ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Stimmen beschlussfähig ist.

5. Über die Ergebnisse der Gesellschafterversammlungen sind Protokolle zu fertigen, die allen Gesellschaftern zu übermitteln sind. Diesen kann nur innerhalb einer Frist von vier Wochen widersprochen werden.

6. Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschließt über die

- Feststellung des Jahresabschlusses
- Entlastung der Geschäftsführung
- Gewinn oder Verlustverwendung
- Änderung des Gesellschaftsvertrages
- Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Beschlüsse der Gesellschafter werden auf Gesellschafterversammlungen gefasst. Gesellschafterversammlungen können auch schriftlich Beschlüsse fassen.

2. Jeder Gesellschafter hat je 10,-€ seiner Einlage eine Stimme; die persönlich haftende Gesellschafterin hat stets 30 % der anwesenden oder vertretenen Stimmen.

3. Die Gesellschafter beschließen mit einfacher Mehrheit, soweit nicht durch Gesetz oder diesen Gesellschaftsvertrag eine Mehrheit von 75% erforderlich ist. Die Änderung des Gesellschaftszwecks, die Beendigung der Gesellschaft sowie die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 %.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn und Dauer der Gesellschaft.

1. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli und endet am 30. Juni des folgenden Jahres.

2. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Unterzeichnung dieses Vertrages und endet am 30. Juni des nächsten Jahres.

3. Die Dauer der Gesellschaft ist nicht befristet.

Art. 8. Gewinn, Ergebnisverteilung.

1. Die persönlich haftende Gesellschafterin erhält für die Übernahme der persönlichen Haftung eine Vergütung in Höhe von 10% ihres Aktienkapitals.

2. Der nach Abzug der vorstehend genannten Beträge verbleibende Jahresüberschuss/Jahresfehlbetrag geht ausschließlich zu Gunsten oder zu Lasten des Kommanditisten.

Art. 9. Gewinnverwendung, Entnahmen.

1. Weist der Jahresabschluss der Gesellschaft einen Verlust aus, so ist der Kommanditist nicht zum Ausgleich des Verlustes verpflichtet; vielmehr wird ein Verlust nur durch spätere Gewinne ausgeglichen.

2. Entnahmen des Gesellschafters sind nur dann zulässig, soweit in der Gesellschaft Gewinnüberschüsse -nach Verrechnung mit vorherigen Verlusten- vorhanden sind.

Art. 10. Kündigung der Gesellschaft.

1. Kündigt der beschränkt haftende Gesellschafter die Gesellschaft, so wird die Gesellschaft aufgelöst.

2. Kündigt der persönlich haftende Gesellschafter die Gesellschaft, so kann die Gesellschaft mit einem anderen persönlich haftenden Gesellschafter, der von dem Kommanditisten zu benennen ist, fortgesetzt werden.

3. Kündigungen der Gesellschaft sind nur mit einer Frist von 6 Monaten auf das Ende eines Geschäftsjahres zulässig.

4. Der kündigende Gesellschafter scheidet aus der Gesellschaft aus. Ihm steht ein Abfindungsguthaben zu, das sich nach der Höhe seines Anteils am Vermögen der Gesellschaft zum Zeitpunkt des Wirksamwerdens der Kündigung richtet. Dabei sind die Vermögensgegenstände der Gesellschaft mit dem Zeitwert zu bewerten.

Art. 11. Wettbewerbsverbot. Die Gesellschafter unterliegen dem Wettbewerbsverbot; sie sind verpflichtet, ihre gesamten Aktivitäten ausschließlich der Gesellschaft zur Verfügung zu stellen, um den Gesellschaftszweck zu erreichen.

Art. 12. Handelsregistervollmacht. Der Kommanditist erteilt der Ecotropic S. A. Vollmacht, die Gesellschaft zum Handelsregister anzumelden. Die Vollmacht umfasst auch das Recht, Untervollmachten zur Durchführung des Verfahrens zu erteilen. Des Weiteren ist die Ecotropic S. A. bevollmächtigt, verkürzte Fassungen dieses Gesellschaftsvertrags anzufertigen, um diese dem Handelsregister vorzulegen.

Schengen, am 7.7.09.

ECOTROPIC S. A. / -

Tadeu Caldas / Miha Pogacnik

Référence de publication: 2009087814/92.

(090105065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 21.179.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 30 juin 2009

ADMINISTRATEURS

Les mandats d'administrateurs des Messieurs Orhan YILMAZ; Muhsin GANIOGLU et Bayram ANKARALI représentants des actionnaires classe A de la société ont été renouvelés pour une durée de trois ans.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Muhittin GÜNDÜZ représentant des actionnaires classe B de la société a été renouvelé pour une durée de trois ans.

M. Recep SEKERCI, résident à Bandırma/Balikesir, 600 Evler Mah. Atatürk Cad. No: 70 P.K. 27 10219 (Turquie), représentant des actionnaires classe B de la société a été nommé administrateur, en remplacement de M. Recep BALCI dont le mandat venait à échéance, pour une durée de trois ans.

M. Ibrahim KAYANDAN, avec adresse professionnelle à Bigadiç/BALIKESIR Bor Isletme Müdürlüğü 10441 (Turquie), représentant des actionnaires classe B de la société a été nommé administrateur, en remplacement de M. Recep AK-GÜNDÜZ dont le mandat venait à échéance, pour une durée de trois ans.

Le mandat du conseil d'administration composé des membres ci-dessus viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Ibrahim GUNGOREN avec adresse professionnelle à Kemalpasa/BURSA Kestelek Bor Isletme Müdürlüğü 16501 (Turquie) a été nommé commissaire aux comptes pour une durée de trois ans, en remplacement de M. Ali ÖZDEMİR démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

RÉVISEUR D'ENTREPRISE

Le mandat du Réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers a été renouvelé pour une année et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 07 juillet 2009.

Bayram ANKARALI

General Manager

Référence de publication: 2009087853/33.

(090104705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Sapient Operations Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.139.

—
*Extrait sincère et conforme des résolutions de l'associé unique de SAPIENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A.R.L. (la Société")
adoptées le 1^{er} juillet 2009*

Résolution

L'associé unique DECIDE d'accepter la démission de M. Matthew S. FORSYTH, né le 03/02/1965, à Mountain View, Californie, Etats-Unis d'Amérique et demeurant à 41A, Winterdown Road, Esher, Surrey KT 10 8LP, Angleterre, avec effet au 1 juillet 2009

Résolution

L'associé unique DECIDE de nommer, à durée indéterminée, en remplacement du gérant démissionnaire:

M. Markus RUHL, né le 17 Avril 1967, à Steingaden, Allemagne et demeurant à Wessobrunner Str. 28, 82131 Gauting, Allemagne, comme nouveau gérant, avec effet au 1 juillet 2009.

Pour & au nom de SAPIENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A.R.L.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009087854/21.

(090105382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Sudgaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 150, rue J.P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 5.248.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et du Conseil d'Administration du 07 mai 2009, que les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

- Monsieur HOFFMANN Will, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-3743 Rumelange, 1 A, Rue Nic. Pletschette;
- Monsieur ROSENFELD Romain, Vice-Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-4807 Rodange, 2, Rue Nic. Bieber;
- Monsieur HALSDORF Jeannot, Administrateur et Administrateur-délégué, demeurant à L-4795 Linger, 34, Rue du Bois;
- Monsieur TONNAR Jean, Administrateur et Administrateur-délégué, demeurant à L-4336 Esch-sur-Alzette, 12, Rue de la Tuilerie;
- Monsieur FRANCK Henri, Administrateur, demeurant à L-8356 Garnich, 5, Rue St Hubert;
- Monsieur FRANTZEN Guy, Administrateur et Administrateur-délégué, demeurant à L-3255 Bettembourg, 30, Rue Luc;
- Monsieur GOELHAUSEN Marco, Administrateur, demeurant à L-4487 Belvaux, 110, Rue de Soleuvre;
- Monsieur HAGER Daniel, Administrateur, demeurant à L-4482 Belvaux, 43, Rue Michel Rodange;
- Monsieur HOFFELT Lucien, Administrateur, demeurant à L-4960 Clémency, 57, rue de Bascharage;
- Madame LUCAS Romy, Administrateur, demeurant à L-3961 Ehlang/Mess, 32, Rue de Roedgen;
- Monsieur MEDINGER Camille, Administrateur, demeurant à L-4394 Pontpierre, 21, Rue de l'Ecole;
- Monsieur MEISCH Marcel, Administrateur, demeurant à L-4601 Differdange, 11, Avenue de la Liberté;
- Monsieur SINNER Arthur, Administrateur, demeurant à L-3390 Peppange, 73, Rue de Crauthem;
- Monsieur ENGLEBERT Christian, Administrateur, demeurant à L-4209 Esch/Alzette, 22, Rue Michel Lentz;
- Monsieur WARKEN Ernest, Administrateur, demeurant à L-3761 Tétange, 5, Rue Thomas Byrne;
- Monsieur SCHREINER Roland, Administrateur, demeurant à L-3862 Schifflange, 22, Cité Op Soltgen;
- Madame Gaby SCHAUL-FONCK née le 03 avril 1952 à Luxembourg est nommée administrateur, demeurant à L-4973 Dippach, 102, route de Luxembourg;
- Madame Josée-Anne GILLE née le 15 février 1966 à Luxembourg est nommée administrateur demeurant à L-3672 Kayl, 49 rue de Tétange;

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Commissaire aux comptes

- Monsieur CANNIVE Patrick, Commissaire de surveillance, demeurant à L-4322 Esch/Alzette, 2, Rue de la Source;
- Monsieur KRECKE Henri, Commissaire de surveillance, demeurant à L-4849 Rodange, 10, Rue des Romains;

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Réviseur d'entreprise

- La société INTERAUDIT, Réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie
- Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Luxembourg, le 25.06.2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour SUDGAZ S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

121. AVENUE DE LA FAÏENCERIE

L-1511 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009087857/50.

(090104962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**FRS Hotel Group (Lux), Société à responsabilité limitée,
(anc. Colony HR Holding (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de FRS Hotel Group (LUX) S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.07.09.

Signature.

Référence de publication: 2009088075/12.

(090104929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Palais de l'Enfant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54B, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.003.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Rita Silva De Oliveira, née le 26 mai 1967 à Vicosia de Ceara, Brésil, épouse de Monsieur Gérard Bohler, demeurant à L-5752 Frisange, 7, Schumanswee.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente de vêtements et d'objets relatifs à la branche ainsi que le commerce en général à condition d'y être autorisé par la législation luxembourgeoise et communautaire.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "PALAIS DE L'ENFANT S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille neuf.

Souscription et Libération

Les 100 (cent) parts sociales sont souscrites par l'associé unique Madame Rita Silva De Oliveira, prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Rita Silva de Oliveira, prénommée.

Elle pourra engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2. Le siège social est fixé à L-1930 Luxembourg, 54B, avenue de la Liberté.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. SILVA DE OLIVEIRA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25651. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009087700/242/86.

(090104840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**Princes & Princesses S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Palais de l'Enfant S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 56A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.003.

L'an deux mille neuf, le huit juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Rita Silva De Oliveira, née le 26 mai 1967 à Vicoso de Ceara, Brésil, épouse de Monsieur Gérard Bohler, demeurant à L-5752 Frisange, 7, Schumanswee.

Laquelle comparante agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée PALAIS DE L'ENFANT S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 juin 2009, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en "PRINCES & PRINCESSES S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article trois des statuts comme suit:

Art. 3. La société prend la dénomination de "PRINCES & PRINCESSES S.à r.l."

II.- Le siège social qui a été fixé erronément dans l'acte de constitution à L-1930 Luxembourg, 54B, avenue de la Liberté est fixé à L-1930 Luxembourg, 56A, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Silva De Oliveira et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27248. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009087702/242/28.

(090104840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 147.010.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighth day of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at 32A, rue Zenon Bernard, L-4031 Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Nordson Holdings GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Heinrich-Hertz-Straße 42-44, 40699 Erkrath / Germany, eingetragen am HRB des Amtsgerichts Wuppertal Nummer 19035, here duly represented by Mr. François Bourgon, manager, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. The Company's name is Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any borrowed money.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500. - (twelve thousand five hundred Euros), represented by 125 (one hundred twenty five) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Statutes.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed on one or several category A manager(s) and one or several category B manager(s). The board of managers may appoint a chairman among its members.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by (i) the sole signature of any manager for any payment not exceeding EUR 5 000.- (five thousand Euros) and (ii) the joint signature of one category A manager and one category B manager for any payment equal or greater than EUR 5 000.- (five thousand Euros).

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine powers, duties and remuneration (if any) or its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. It may also appoint a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager at his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Statutes as well as the applicable provisions of the Law.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are valid in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Statutes shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or evidenced in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 November and closes on 31 October.

Art. 18. Each year, as of 31 October, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 215 of the Law on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Statutes.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Statutes.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 October 2009.

Subscription - Payment

All the 125 (one hundred twenty five) shares have been entirely subscribed by Nordson Holdings GmbH named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 2,000 (two thousand Euros).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers:

- Raymond L. Cushing, with professional address at 28601 Clemens Road Westlake, Ohio 44145 manager of category A;
- Gregory A. Thaxton, with professional address at 28601 Clemens Road Westlake, Ohio 44145, manager of category A;
- François Bourgon, with professional address at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, manager of category B.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by (i) the sole signature of any manager for the payment not exceeding EUR 5,000.- (five thousand Euros) and (ii) the joint signature of one category A manager and one category B manager for any payment equal or greater than EUR 5,000.- (five thousand Euros).

2. The Company shall have its registered office at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Esch/Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with Us, the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence demeurant à 32A, rue Zenon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Nordson Holdings GmbH une société constituée selon le droit allemand, ayant son siège social sis Heinrich-Hertz-Straße 42-44, 40699 Erkrath / Allemagne, inscrite auprès du HRB des Amtsgerichts Wuppertal numéro 19035, ici représenté par Monsieur François Bourgon, gérant, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivré.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associé(s) de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le conseil de gérance peut désigner un président parmi ses membres.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en qualité de gérant de catégorie A ou en qualité de gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par (i) la seule signature de tout gérant pour tout paiement n'excédant pas EUR 5.000, (cinq mille Euros) et (ii) la signature conjointe

d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B pour tout paiement égal ou supérieur à EUR 5.000, (cinq mille Euros).

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, ce qui comprend au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un ou plusieurs gérant(s) (selon le cas) ne contracte(nt) en raison de ses (leurs) fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société; simple mandataire, il n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leurs) mandat(s).

Assemblée Générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice

social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 octobre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes ainsi qu'un compte de profits ainsi que les notes aux comptes en accord avec les prescriptions légales en vigueur.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pour cent.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 octobre 2009.

Libération - Apports

Toutes les 125 (cent vingt-cinq) parts ont été souscrites par Nordson Holdings GmbH, ci-dessus nommée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

- Raymond L. Cushing, domicilié professionnellement 28601 Clemens Road Westlake, Ohio 44145, gérant de catégorie A,
- Gregory A. Thaxton, domicilié professionnellement 28601 Clemens Road Westlake, Ohio 44145, gérant de catégorie A,
- François Bourgon, domicilié professionnellement à 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par (i) la seule signature de tout gérant pour tout paiement n'excédant pas EUR 5.000 (cinq mille euros) et (ii) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B pour tout paiement égal ou supérieur à EUR 5.000 (cinq mille euros).

2. Le siège social de la Société est établi à 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Bourgon, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8092. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009087676/272/504.

(090104943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Coshoola, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 100.146.

L'année deux mille neuf, le vingt-sixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- Monsieur Olivier BILLARD, demeurant à F-57970 Yutz, 116, avenue des Nations,
- Monsieur Grégory LANDSHEERE, employé privé, demeurant à L-1647 Luxembourg, 62, rue du Grünwald, ici représenté par Monsieur Olivier BILLARD, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 février 2009 à Luxembourg; et
- NC2I S.A., société anonyme ayant son siège social à L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.001, représentée par Monsieur Daniel RITZ en qualité d'administrateur délégué.

Ladite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, est annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, présentes ou représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que les parties comparantes à savoir: Monsieur Olivier BILLARD, Monsieur Grégory LANDSHEERE et NC2I S.A., précitées, ci après ensemble dénommés les "Associés", sont les seuls associés respectivement à concurrence de 63, 50 et 12 parts sociales de la société à responsabilité limitée COSHOOLA, avec siège social au 9, allée Scheffer, (business center du Glacis), L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 100.146 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 581 du 7 juin 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 888 du 2 septembre 2004.
- que les Associés ont requis à l'unanimité le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de cinq mille quatre cents Euros (EUR 5.400) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à dix-sept mille neuf cents Euros (EUR 17.900) par l'émission de cinquante-quatre (54) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à souscrire, le tout intégralement libéré en espèces ensemble avec une prime d'émission totale de trente-trois mille six cents Euros (EUR 33.600).

Deuxième résolution

Les Associés décident d'agréer l'entrée dans le capital social de la Société les nouveaux associés suivants:

- Luigi OTTONE, cuisinier, né à Luxembourg, le 18 novembre 1972, demeurant à F-57510 Louperhouse, 49, rue Principale;
- Carole MEYER, employée privée, née à Sarreguemines, le 11 juillet 1975, demeurant à F-57510 Louperhouse, 49, rue Principale; et
- Isabelle DUCHER, employée privée, née à Brest, le 23 décembre 1975, demeurant à L-2543 Luxembourg, 12, Dernier Sol.

Troisième résolution

Les nouvelles parts sociales de la Société sont souscrites comme suit et sont intervenus:

- Luigi OTTONE, précité, lequel déclare souscrire neuf (9) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces avec une prime d'émission de cinq mille six cents Euros (EUR 5.600,-) soit un montant total de SIX MILLE CINQ CENTS Euros (EUR 6.500);
- par Carole MEYER, précitée, déclare souscrire neuf (9) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces avec une prime d'émission de cinq mille six cents Euros (EUR 5.600,-) soit un montant total de SIX MILLE CINQ CENTS Euros (EUR 6.500); et

- par Isabelle DUCHER, précitée, déclare souscrire trente-six (36) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces avec une prime d'émission de vingt-deux mille quatre cents Euros (EUR 22.400) soit un montant total de VINGT-SEX MILLE Euros (EUR 26.000,-).

Toutes les parts sociales souscrites ensemble avec la prime d'émission ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme totale de TRENTE-NEUF MILLE Euros (EUR 39.000,-) soit EUR 5.400 en capital et EUR 33.600 en prime d'émission, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts de la Société en concordance avec les résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-sept mille neuf cents Euros (EUR 17.900,-), représenté par cent soixante-dix-neuf (179) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'intégralité des cent soixante-dix-neuf (179) parts sociales sont détenues comme suit:

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Luigi OTTONE	9
Carole MEYER	9
Isabelle Ducher	36
Olivier BILLARD	63
Grégory LANDSHEERE	50
NC2I S.A.	12
TOTAL	179

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Olivier Billard, Daniel Ritz, Luigi Ottone, Carole Meyer, Isabelle Ducher, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 mars 2009, LAC/2009/8011. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009087693/202/87.

(090105008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Anvil Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 210.800,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 127.579.

In the year Two Thousand and Nine, on the Twenty-Ninth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Juno Properties S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euros) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.592 (the "Sole Shareholder"), holding 6,034 (Six Thousand and Thirty-Four) shares ("parts sociales") in the share capital of the Company.

The Sole Shareholder is here represented by Mr. Régis Galiotto, lawyer, residing professionally at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the sole shareholder of Anvil Properties S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 150,850.- (One Hundred and Fifty Thousand Eight Hundred and Fifty Euros), having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies *Registre de Commerce et des Sociétés*) under number B 127.579 and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed drawn up by the Luxembourg notary public Joseph Elvinger on 11 April 2007, published in *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated 27 June 2007, number 1287, page 61737 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended pursuant to a notarial deed before the notary Joseph Elvinger on 21 December 2007, for increasing the share capital of the Company, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated 8 March 2008, number 586, page 28082.

All this having been declared, the Sole Shareholder, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves with retroactive effect as of 1st January 2009 to convert the amount of the share capital now expressed in Euros into US dollars by using a conversion rate of 1.- Euro = 1.3972530006.- US Dollars as established by the Website: www.xe.com on 1st January 2009.

Consequently, the Sole Shareholder declares that the share capital of the Company is fixed at USD 210,800.- (Two Hundred and Ten Thousand Eight Hundred US Dollars) represented by 210,800 (Two Hundred and Ten Thousand Eight Hundred) shares with a par value of USD 1.- (One US Dollars) each, all of which have been fully paid up at the time of the constitution.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1., paragraph 1, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The share capital is fixed at Two Hundred and Ten Thousand Eight Hundred US Dollars (USD 210,800.-) represented by Two Hundred and Ten Thousand Eight Hundred (210,800) shares with a par value of One US Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

- Juno Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,- (Douze Mille Cinq Cents Euros) et enregistrée auprès du *Registre de Commerce et des Sociétés* sous le numéro B 133.592 (l'"Associé Unique"), détenant 6.034 (Six Mille Trente Quatre) parts sociales dans le capital social de la Société.

L'Associé Unique est ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de Anvil Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec un capital social de 150.850,- EUR (Cent Cinquante Mille Huit Cent Cinquante Euros), ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.579 et constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 11 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 27 juin 2007, numéro 1287, page 61737 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire Joseph Elvinger le 21 décembre 2007, portant augmentation du capital social de la Société, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 8 mars 2008, numéro 586, page 28082.

Tout ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, détenant 100% du capital de la Société, représenté tel que dit ci-dessus, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 de convertir le montant du capital social, actuellement exprimé en Euros, en Dollars US, au moyen du taux de conversion suivant: 1,- Euro = 1.3972530006,- Dollars US tel que fixé par le site Web: www.xe.com en date du 1^{er} janvier 2009.

Par conséquent, l'Associé Unique déclare que le capital social de la Société est fixé à USD 210,800,- (Deux Cent Dix Mille Huit Cents Dollars US) représenté par 210,800 (Deux Cent Dix Mille Huit Cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (Un Dollars US) chacune, chaque part ayant été entièrement libérée à la constitution.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1., paragraphe premier, des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"Le capital social est fixé à Deux Cent Dix Mille Huit Cents Dollars US (USD 210.800,-) représenté par Deux Cent Dix Mille Huit Cents (210.800) parts sociales d'une valeur nominale de Un Dollars US (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 1.500,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25530. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009087695/211/114.

(090105152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Tacomi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088132/10.

(090105006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Manulife Hungary Holdings Limited Liability Company - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.171.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 de la maison mère Manulife Hungary Holdings Vagyonkezele Korlátolt Felelősségű Társaság (nom officiel en hongrois) ou Manulife Hungary Holdings Property Management Limited Liability Company (nom officiel en anglais) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.07.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088110/13.

(090104947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Calmar Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088118/10.

(090105040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Cifi International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088119/10.

(090105038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Waternity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088120/10.

(090105036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Zucchetti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088121/10.

(090105035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 150.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.753.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1993 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° spécial 33 du 27 janvier 1994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009088138/14.

(090105111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Sicclair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088129/10.

(090105016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Simtek Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088130/10.

(090105014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Sledge Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088131/10.

(090105009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

TELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 138.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088133/10.

(090105003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.878.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1059 du 5 juin 2007.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009088137/14.

(090105113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 150.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.753.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1993 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° spécial 33 du 27 janvier 1994.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009088135/14.

(090105115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Ocean Beach Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088128/10.

(090105017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Padus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 56.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088127/10.

(090105022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Piperno International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 34.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088126/10.

(090105023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Okley Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 91.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088124/10.

(090105026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.878.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1059 du 5 juin 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009088139/14.

(090105110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

M.F.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 57.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088122/10.

(090105030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

ITT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088123/10.

(090105028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

MagnoliaBird Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088125/10.

(090105024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Biemme Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 135.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088116/10.

(090105044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

ILP Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.755.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

ILP Acquisitions S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009088155/14.

(090104604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Giflo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088115/10.

(090105048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Finremo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088114/10.

(090105050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Finogest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088113/10.

(090105052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Bunbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088117/10.

(090105043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Advent Clinic (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.995.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Al Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, here represented by Ms Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 24 June 2009.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each, each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to

the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting.

A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AI Global Investments S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Myriam Deltenre, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

- Mr Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America; and

- Mr Godfrey Abel, accountant, born on July 2, 1960 in Brixworth, England, residing at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«AI Global Investments S.à r.l.», société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 juin 2009.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi luxembourgeoise.

Souscription et libération

«Al Global Investments S.à r.l.», prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Myriam Deltenre, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.
 - Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Monsieur Godfrey Abel, comptable, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, demeurant au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: EAC/2009/7637. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009087704/239/492.

(090104559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Licuro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 2, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 147.000.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

there appeared:

Marianne N. Luplau Leth - Moller, manager, born in Copenhagen, Denmark on 15 March, 1947, residing at Résidence Hesperange, 2, Avenue Grand Duc Jean, 1842 Howald, Luxembourg,

here represented by Tara Geraghty, lawyer, residing in Steinsel, Luxembourg

by virtue of a proxy dated 25 June 2009.

Said proxy, signed *in* varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership) which it declares to incorporate as follows.

I. Form, Company name, Object, Duration and Registered office

Art. 1. Hereby is formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company (the "Company"), governed by the current Luxembourg laws, especially the laws of August 10, 1915 on commercial companies, of September 18, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and more particularly the law of December 28, 1992 about unipersonal companies, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's name is Licuro Luxembourg S.à r.l.

Art. 3. The Company's object is to provide an internet service which allows banks to make interest rate offers on time deposits of savers and which allows the aforementioned parties to get in contact directly with each other. Once the saver has accepted a bank's bid, the bank of choice will receive the contact details of the saver. From this point on, the Company's involvement will cease to exist. All further procedures and transactions will be carried out between the saver and the bank alone.

The Company's website may further be used to post marketing information of banks.

The above internet and marketing activities of the Company are not exclusive.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period.

Art. 5. The registered office of the Company is in Howald. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

II. Corporate capital and Shares

Art. 6. The capital of the Company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), divided into 100 (one hundred) shares of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euros) each.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 9. In the case, that there is more than one associate, shares may be freely transferable among associates.

Shares may be transferred inter vivos to non-associates, provided that members representing at least three quarters of the Company's capital have agreed hereto.

Art. 10. For no reason whatsoever may heirs, creditors or other claimants of the associates put the property or documents of the Company under seal or proceed with the judicial inventory of the corporate property.

III. Management

Art. 11. The Company will be managed by one or more managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates. The managers may be removed at any time by a decision of the associates.

When dealing with third parties, the manager(s) will have the power to act on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the associates fall within the competence of the manager(s).

The Company shall be bound by the sole signature of one of its managers.

A manager can sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

IV. Associate Decisions

Art. 13. Each associate may take part in collective decisions. Each associate has a number of votes equal to the number of shares he/she owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by associates representing more than half of the capital. Decisions to amend the articles of incorporation may however only be resolved by associates representing three quarters of the capital.

V. Fiscal Year and Annual Accounts

Art. 15. The fiscal year begins on 1 January and ends on 31 December.

The first business year will begin today and end on 31 December 2010.

Art. 16. Each year on 31 December management will draw up the annual accounts.

Art. 17. The financial statements can be viewed by the associates at the Company's registered office.

Art. 18. Every year five percent of the net profit shall be transferred to the statutory reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to one tenth of the capital of the Company, but shall again become compulsory if the reserve falls below one tenth.

The balance is at the disposal of the associates.

VI. Dissolution

Art. 19. The Company will not be dissolved by death, legal incapacitation, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

VII. Applicable law

Art. 20. If all the shares of the Company are held by one associate, the Company will act as a single shareholder Company, so that article 179 (2) in correlation with articles 200-1, 200-2 of the law on commercial companies is applicable.

Art. 21. For points which are not regulated by the present articles of incorporation, the parties submit themselves to the stipulations of the laws named in article 1.

Subscription - Payment

All the 100 (one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole associate, Ms Marianne N. Luplau Leth - Moller, manager, residing in Résidence Hesperange, 2, Avenue Grand Duc Jean, 1842 Howald, Luxembourg.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) as was certified to the notary executing this deed.

Evaluation

The costs, expenses, fees and charges which are to be borne by the Company are approximately EUR 1,000.- (one thousand Euros).

Decisions of the sole associate

The aforementioned sole associate, represented as stated above, bearer of the entire subscribed capital, has immediately taken the following decisions:

1. Appointment of managers

- Mr. Birger D. Luplau Leth-Moller, born in Copenhagen, Denmark on 25 January 1949, residing at Résidence Hesperange, 2, Avenue Grand Duc Jean, L-1842 Howald, is appointed manager of the Company.

- Ms. Marianne N. Luplau Leth - Moller, born in Copenhagen, Denmark on 15 March 1947, residing at Résidence Hesperange, 2, Avenue Grand Duc Jean, 1842 Howald, Luxembourg, is appointed manager of the Company.

The managers are appointed for an unlimited duration.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

2. The registered address of the Company will be at Résidence Hesperange, 2, Avenue Grand Duc Jean, 1842 Howald, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am neunundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Frau Marianne N. Luplau Leth - Moller, Geschäftsführerin, geboren in Kopenhagen, Dänemark am 15 März 1947, wohnhaft in Résidence Hesperange, 2, Avenue Grand Duc Jean, 1842 Howald, Luxemburg,

hier vertreten durch Tara Geraghty, Rechtsanwältin, wohnhaft in Steinsel, Luxemburg

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 25 Juni 2009.

Jene Vollmacht wird, nachdem sie durch die Vertreterin und den amtierenden Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde, zusammen mit der Gesellschaftssatzung bei der Einregistrierungsbehörde eingereicht.

Die vorbenannte Partei, ersucht den unterzeichneten Notar, die folgenden Artikeln für eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu erstellen, welche wie folgt gegründet wird.

I. Form, Gesellschaftsname, Gegenstand, Dauer und Sitz

Art. 1. Hiermit wird eine "société à responsabilité limitée", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet ("die Gesellschaft"), die der Regelungen der luxemburgischen Gesetzgebung, vor allem dem Gesetz vom 10 August 1915 über Handelsgesellschaften, dem GmbH-Gesetz vom 18 September 1933 n.F. und dem Gesetz vom 28 Dezember 1992 über Gesellschaften mit einem alleinigen Inhaber und der vorstehenden Satzung, unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Firma Licuro Luxembourg S.à.r.l..

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist das Bereitstellen einer Internetplattform, welche Banken ermöglicht, Zinsangebote für Termingelder von Sparern, die sich an der Plattform beteiligen, abzugeben, und die vorgenannten Parteien ermöglicht, sich direkt miteinander in Verbindung zu setzen. Sobald ein Sparer eines von den Bankangeboten annimmt, leitet die Gesellschaft seine Kontaktdaten der entsprechenden Bank zu. Ab diesem Zeitpunkt beteiligt sich die Gesellschaft an keinen weiteren Handlungen zwischen den Parteien. Darauf folgende Verfahrensabläufe und Transaktionen werden ausschließlich zwischen dem Sparer und der Bank abgewickelt.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Howald. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschaft an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

II. Gesellschaftskapital und Anteile

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (hundert) Anteile zu je EUR 125,- (hundertfünfundzwanzig Euro).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Proportional zu ihrem Gesellschaftsanteil dürfen Gesellschafter sich an den Aktiva und am Gewinn beteiligen.

Art. 9. Für den Fall, dass mehr als ein Gesellschafter vorhanden ist, sind Anteile zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Gesellschaftsanteile, die unter Lebenden an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, müssen von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren, zugestimmt werden.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder der Firmenschriftstücken stellen oder mit der Verpfändung beginnen.

III. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht selbst Gesellschafter sein müssen, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Gesellschafterbeschluss entlassen werden.

Die Geschäftsführer dürfen die Gesellschaft in allen Gesellschaftsangelegenheiten wirksam nach außen vertreten und können alle Handlungen ausführen, die mit dem Zweck der Gesellschaft übereinstimmen.

Handlungsbefugnisse, die den Gesellschaftern nicht ausdrücklich zustehen, unterliegen dem Zuständigkeitsbereich der Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift eines seines Geschäftsführers nach außen verpflichtet.

Bestimmte Befugnisse können von den Gesellschaftern an einen oder mehrere ad hoc-Vertreter übertragen werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes, haften die Geschäftsführer nicht persönlich. Als Beauftragte der Gesellschaft sind sie für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

IV. Beschlüsse der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an Versammlungen wirksam vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind nur wirksam, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals repräsentieren, erlassen werden. Eine Satzungsänderung bedarf aber der Zustimmung von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

V. Geschäftsjahr und Wirtschaftskonten

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt jedes Jahr am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2010.

Art. 16. Jedes Jahr am 31. Dezember erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Jedes Jahr wird fünf Prozent des Reingewinns der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Die Umlage ist nicht mehr zwingend, wenn die Rücklage zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Fällt die Rücklage unter zehn Prozent, wird die Umlage erneut notwendig.

Der Saldo steht der Gesellschafter zur Verfügung.

VI. Auflösung

Art. 19. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

VII. Anwendbares Recht

Art. 20. Soweit ein Gesellschafter alleiniger Inhaber ist, ist die Gesellschaft eine Ein-Mann-Gesellschaft im Sinne von Artikel 179(2) in Verbindung mit Artikel 200-1, 200-2 des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, unterwerfen sich die Gründer den im Artikel 1 genannten Gesetzen.

Zeichnung und Einzahlung

Die 100 (einhundert) Anteile werden durch die alleinige Gesellschafterin, Frau Marianne N. Luplau Leth - Moller, Geschäftsführerin, wohnhaft in Résidence Hesperange, 2, Avenue Grand Duc Jean, 1842 Howald, Luxembourg, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass die Summe von 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, welches hiermit vom amtierenden Notar festgestellt wurde.

Schätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.000,- (tausend hundert Euro).

Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin

Die vorgenannte alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte gezeichnete Kapital darstellt, hat folgende Beschlüsse sofort gefaßt:

1. Ernennung der Geschäftsführer

- Herr Birger D. Luplau Leth-Moller, geboren in Kopenhagen, Dänemark am 25 Januar 1949, wohnhaft in Résidence Hesperange, 2, Avenue Grand Duc Jean, L-1842 Howald, wird zum Geschäftsführer ernannt.

- Frau Marianne N. Luplau Leth - Moller, geboren in Kopenhagen, Dänemark am 15 März 1947, wohnhaft in Résidence Hesperange, 2, Avenue Grand Duc Jean, 1842 Howald, Luxemburg, wird zur Geschäftsführerin ernannt.

Die Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse festlegen und sie abberufen.

2. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Résidence Hesperange, 2, Avenue Grand Duc Jean, 1842 Howald, Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erscheinenden Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten, Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. GERAGHTY und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26384. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 9. Juli 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009087713/242/210.

(090104734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Carrier Refrigeration ECR Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 96.332.400,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.573.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087507/11.

(090103632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

European Collective Integral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.125.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 8 juillet 2009, que

1. L'assemblée décide de révoquer de son poste d'administrateur Madame Anne HUBERLAND, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

2. Est nommé en tant que nouvel administrateur Monsieur Sylvain KIRSCH, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009087496/20.

(090104299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.